

**DROIT D’AUTEUR**

LICENCE POUR L’UTILISATION ET LA MODIFICATION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE À DES FINS D’ENSEIGNEMENT,

**DE TITULAIRE(S) DES DROITS À AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT [[1]](#footnote-1)**

*La clause PI 1.10 de la convention collective SGPPUM-UdeM reconnaît que le professeur couvert par cette accréditation est titulaire des droits d’auteur sur ses œuvres et le premier décideur au sujet de leur diffusion. Toute utilisation d’une œuvre de ce professeur requiert une autorisation explicite de celui-ci.*

*La présente licence précise les conditions d’utilisation d’une œuvre et, s’il y a lieu, les modifications à celle-ci qui sont autorisées par le(s) titulaire(s) des droits d’auteur. Un exemplaire de cette licence est remis à la direction de l’unité académique par le(s) titulaire(s) des droits.*

# DESCRIPTION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET DES MODES DE DIFFUSION AUTORISÉES

*(Indiquez entre parenthèses les numéros correspondant aux modes de diffusion autorisés. Au besoin, annexez une liste)*

1. Communication orale 2. Diffusion audio 3. Projection visuelle 4. Fichier multimédia

5. Format papier 6. Format numérique 7. Internet 8. Intranet / internet avec mot de passe

9. Autre :

# TITULAIRE(S) DES DROITS D’AUTEUR

*(Suivez l’ordre souhaité pour les mentions d’auteurs)*

Prénom Nom Titre Unité

Prénom Nom Titre Unité

# FINS PÉDAGOGIQUES

Cette licence est accordée à titre gratuit, non exclusif, non commercial. Elle permet l’utilisation du matériel décrit exclusivement au bénéfice des étudiants inscrits au cours indiqué ci-dessous.

Sigle :       Titre :

Groupe :       Trimestre :

# DÉTENTEURS DE LA LICENCE *(Indiquez le nom de la personne à qui vous accordez la licence)*

Nom, Prénom :

Fonction :       Unité :

Courriel :       Téléphone :

# MODIFICATIONS

Aucune modification du matériel pédagogique objet de cette licence n’est autorisée.

Le matériel pédagogique objet de cette licence pourra être modifié aux conditions précisées ci-dessous. (Les droits du titulaire dans ces conditions incluent tous les coauteurs, s’il y a lieu.)

Les demandes de modification doivent être communiquées au titulaire des droits, qui fera les changements qu’il jugera pertinents.

Les modifications devront être faites par :

Toute modification faite par une personne autre que le titulaire des droits devra être approuvée par celui-ci avant l’utilisation du matériel modifié.

Toute modification faite par une personne autre que le titulaire des droits et susceptible de générer d’autres droits d’auteur devra être clairement décrite et faire l’objet d’une convention entre coauteurs.

Autres conditions :

# MENTIONS D’AUTEURS

Anonymat

Identification des auteurs selon l’ordre apparaissant à la section « Titulaire(s) des droits d’auteur » de cette licence.

L’énoncé suivant doit être porté à la connaissance des utilisateurs :

# SIGNATURES

*(La signature de tous les coauteurs est requise)*

Le(s) titulaire(s) des droits déclare(nt) être le(s) seul(s) titulaire(s) des droits qui font l’objet de la présente entente.

**Titulaire(s) des droits :**  **Date :**

J’accepte les termes de cette licence

**Détenteur de la licence:** **Date :**

**RAPPEL : La présente licence vise exclusivement les droits d’auteur et est indépendante des procédures relatives à l’attribution des cours au sein du personnel enseignant.**

**REMARQUE : SAUVEGARDER LE FORMULAIRE EN FORMAT PDF UNE FOIS QU’IL EST REMPLI ET SIGNÉ**

1. Tiré de l’Annexe X de la convention collective intervenue entre l’Université de Montréal et le SGPPUM 2017-2022 (p. 172-173) [↑](#footnote-ref-1)